Image not found or type unknown

Droit à la formation

Par **JuliMelo**, le **27/08/2019** à **10:35**

Bonjour, j'explique ma situation vite fait:

En 2012 j'ai crée mon entreprise en auto-entrpreneur, j'aitais vendeuse ambulante sur les marchés. En 2016 suite a la naiscence de mon 3éme enfant, j'ai cloturé mon entreprise pour avoir les droits a des conjées parentale. En 2019 mes droits sont finis, et je me retrouve sans emploie et sans droits au chomage ni ASS, en gros rien (que le RSA et alocations de la CAF). Mais ce la n'est pas très grave, je m'y attendais. Ma quetion c'est:

Esce que j'ai des droits à la formation, mantenat que mon entreprise est fermé depuis dejà 2 ans et demi?

Je shouaite faire une reconvertion professionnelle dans l'informatique et devenir Développeuse Web et Mobile, j'ai trouver la formation et le côut ce éléve à 6000€. Pôle emploie pose des soucis à me financer cette formation et je me demandait si je avais encore des droits à la formation, même si mon entreprise est cloturé depuis un moment.

En attendant de reponse de votre parts

Cordialement

Juliana

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés